

## LE MOT DU MAIRE

*Nous venons d'élire un nouveau président de la République et dans quelques jours nous connaissons le résultat des élections législatives. Nous attendons de ces nouveaux élus, chacun à leur poste et pour ce qui concerne le niveau communal et intercommunal, qu'ils définissent des objectifs allant dans le sens du mieux vivre ensemble, c'est-à-dire un soutien dans les actions que nous menons en faveur de l'école, de l'emploi, de la solidarité inter-génération, des transports, de la petite enfance et du logement dans le cadre d'un urbanisme maîtrisé.*

*Pendant ce temps notre projet au Fief du Pré avance. Après la*  
*Suite page suivante*



*Le cabinet d'architecte étant choisi, nous allons enfin entrer dans le concret au Fief du Pré et bientôt avoir un aperçu de l'organisation future du site. En attendant, nous avons décidé d'ouvrir le parc les week-ends et jours fériés de l'Ascension jusqu'à fin juin.*

*Le 12 mai avait lieu l'accueil des nouveaux habitants ainsi que la remise des médailles du travail. On voit que toutes les générations étaient représentées...*



présentation-débat en réunion publique d'octobre dernier, la procédure administrative visant à retenir un maître d'œuvre a abouti au choix - après dix-sept candidatures, puis quatre présélectionnés retenus en audition - du cabinet Semon-Rapaport de Brie-Comte-Robert.

Sa prestation est prévue en trois étapes : 1) l'étude du projet global, 2) la réalisation des aménagements extérieurs et des stationnements, attendue pour 2013, 3) la restructuration du bâtiment existant destiné à l'accueil du public et des services administratifs. Bien entendu sera prise en compte dans l'étude la future extension destinée aux conseils municipaux et aux mariages.

Comme annoncé, une nouvelle réunion publique sera organisée dès que nous aurons quelque chose de concret à vous présenter.

Autre dossier en cours : le groupe de travail formé pour réfléchir à la vitesse excessive des véhicules dans le village a formulé des propositions pour la rue de Melun (rétrécissements), les rues de Vaux et du Bois-d'Azier (coussins berlinois comme sur le chemin latéral).

Le budget prévisionnel 2012 voté le 28 mars prend en compte ces projets, et quelques autres. Une augmentation modérée de la fiscalité a été retenue, analogue à celle de l'an passé. Cette augmentation ne vient pas hélas accroître les capacités financières de la commune puisqu'elle ne fait que compenser la décision de l'Etat de ne pas revaloriser la dotation de fonctionnement de la valeur de l'inflation, et ce pour la deuxième année.

Le Maire,  
Michel Le MAOULT

## FINANCES

### Recettes/dépenses : le budget

Le budget 2012 a été voté lors de la séance du conseil municipal du 28 mars dernier. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des chiffres poste par poste - mais ils sont disponibles en mairie -, nous dirons simplement qu'il s'équilibre en fonctionnement à 1 728 249 € et en investissement à 694 273 €.

Pour ce qui concerne le fonctionnement, les principales dépenses se répartissent, par ordre décroissant, entre le scolaire et périscolaire, le technique, le social, pour les principaux postes (hors frais de personnel).

La section investissement, en hausse, prévoit entre autres : les travaux de réfection de la place, les études préparatoires pour le Fief du Pré, l'aménagement des locaux du CCAS, la reconstruction d'une partie du mur du cimetière, la rénovation des fenêtres de l'école maternelle et le ravalement de l'école primaire, ainsi que les habituels entretiens et gravillonnages de voiries.

## Fiscalité

Comme l'an passé, le taux de la taxe d'habitation a été augmenté de 2 % et celui de la taxe foncière de 1 %, afin de compenser le gel par l'Etat du montant de la dotation de fonctionnement, qui n'augmente plus du niveau de l'inflation depuis plusieurs années. Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères lui ne change pas.

	2011	2012
Taxe d'habitation	8,77 %	8,94 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,20 %	15,35 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	92,37 %	92,37 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	8,34 %	8,34 %

## Subventions

Un montant de 57 874 € a été voté, en nette diminution par rapport à l'an passé. Cette différence est due à la baisse de la somme allouée au CCAS, les frais de personnel étant moins importants et les sommes recouvrées auprès des caisses de retraite en augmentation.

C. G.

## URBANISME

### Majoration (ou non) des droits à construire

Le précédent gouvernement a, durant la dernière campagne présidentielle, élaboré un texte relatif à l'urbanisation du territoire, abondamment commenté dans les médias. Cette décision, prise sans concertation, sans étude ni souci des conséquences, augmente de 30 % sur tout le territoire les droits à construire sur une parcelle donnée. La loi était votée le 20 mars et, le 5 avril, la note d'application du préfet arrivait en mairie...

Si on a coutume de déplorer la lenteur de l'administration, on voit là que ce n'est pas toujours le cas car on a rarement vu à ce jour une telle rapidité dans l'application d'un projet de loi !

Concrètement, cette disposition permet de majorer de 30 %, durant trois ans, le volume constructible résultant du gabarit, de la hauteur, de l'emprise au sol et du coefficient d'occupation des sols.

Cela vient percuter et remettre en cause les règles d'urbanisme des communes, règles étudiées et réfléchies au fil des années par les équipes municipales pour respecter les spécificités locales et reprises actuellement dans les plans d'occupation des sols (POS) et les plans locaux d'urbanisme (PLU).

En outre, tout récemment (1<sup>er</sup> mars 2012), le mode de calcul des surface habitables a été modifié, ce qui entraîne déjà une majoration de fait des volumes de 10 %. Ainsi, à titre d'exemple, en zone UB du PLU, le coefficient d'occupation des sols (rapport entre surface constructible et surface du terrain) passerait, en cumulant ces deux dispositions, de 0,35 à 0,50 ! D'autre part, la possibilité offerte aux communes d'augmenter de 50 % le COS des terrains destinés à recevoir des logements conventionnés est déjà appliquée à Livry.

Ces dispositions, telles qu'elles sont en vigueur actuellement, nous paraissent suffisantes.

Il est prévu que cette nouvelle loi des 30 % s'appliquera dans un délai de neuf mois si la commune laisse faire, mais il existe malgré tout une possibilité de refuser son application.

Pour notre part nous n'y sommes pas favorables, notre PLU, récent et déjà assez permissif - trop pour certains - pour ce qui est des surfaces constructibles, étant en cours de réactualisation.

Nous devons donc organiser une consultation de la population dans un délai très court, recueillir les avis exprimés et les doléances des habitants, puis délibérer pour déterminer notre position. C'est ce que le conseil municipal a décidé à l'unanimité dans sa séance du 2 mai. **Nous vous invitons donc à donner votre avis sur cette importante décision qui engage l'aspect du Livry de demain. Pour ce faire un registre est à votre disposition en mairie depuis le 18 mai et jusqu'au 18 juin.**

Concernant l'avancement du projet Fief du Pré, rien à ajouter à ce qu'en dit M. Le Maoult. Dès que nous aurons une esquisse cohérente de l'ensemble du projet elle vous sera présentée.

D. G.

### Fief du Pré

Le parc du Fief du Pré est ouvert au public les samedis et dimanches du mois de juin de 10 à 18 heures.

Quelques bancs ont été installés afin de vous permettre de profiter de ce cadre de verdure, en attendant le début des travaux prévu en 2013.

Nous vous rappelons que les enfants y sont sous la responsabilité de leurs parents.



*Comme pour illustrer le bien-fondé des réflexions du groupe qui se penche sur la question, accident fin février rue du Bois-d'Azier, dû en partie à une vitesse excessive et qui a détruit, outre la voiture en cause, la clôture d'un riverain. La pause de ralentisseurs type « coussins berlinois » est prévue prochainement.*

**Vous trouverez avec ce Livry-Info un disque de stationnement aux nouvelles normes européennes, sur lequel on ne peut afficher que l'heure d'arrivée.**

**Cela n'annonce pas la création d'une zone bleue à Livry, du moins dans l'immédiat (notons qu'il existe déjà une place de stationnement à durée limitée en face la mairie), mais il vous sera utile dans les communes voisines.**

**Nous avons « personnalisé » le verso en utilisant la couleur de Livry-Info encadrant quelques photos représentatives du village.** ■

## DU CÔTÉ DES ÉCOLES

### Les animations du périscolaire

A l'initiative du personnel encadrant, les enfants présents à la garderie du soir ont ces derniers mois participé à des animations thématiques.

En février, Marie, Amélie, Marion et Dominique ont ainsi proposé aux enfants un goûter autour des crêpes, et les gourmands se sont régalés. En mars le carnaval a été mis à l'honneur avec la création de masques, tous plus jolis les uns



que les autres. A Pâques des paniers ont été réalisés afin que tous puissent partir à la chasse aux œufs. Enfin, l'espace réservé aux enfants de maternelle au restaurant scolaire s'est vu investi de petites tortues venues d'on ne sait où... pour fêter les anniversaires chaque mois.





Dans le cadre de la semaine du développement durable, les enfants de l'école primaire ont souhaité sensibiliser les adultes venant à l'école sur l'environnement. Ils ont à cet effet créé une affiche invitant les parents à ne pas jeter leurs mégots de cigarette devant l'école. Il n'est en effet pas difficile de se munir d'un cendrier portatif ou de remmener son mégot pour le jeter dans la poubelle.



#### Petits travaux à l'école

Une allée bétonnée a été créée le long de la classe de grande section de maternelle afin de sécuriser la sortie des enfants en cas d'urgence (groupe primaire). A la maternelle, un travail important de remise en peinture a été effectué pendant les vacances de Pâques et les enfants ont pu découvrir en rentrant un hall d'entrée aux couleurs bleu et jaune.



### Fête des écoles

samedi 16 juin

de 9 h 30 à 11 h : spectacle

de 11 h à 13 h : stands/jeux

Venez nombreux

### HISTOIRE DE LIVRY

*Dans le but de rédiger une Histoire de Livry, je suis à la recherche de documents, photos, souvenirs, objets, écrits ayant trait au passé de notre village.*

*Cet appel s'adresse en priorité aux « vieilles familles » - on sait que certaines sont là depuis plusieurs siècles - qui ont pu conserver ces témoignages, mais des habitants récents ont peut-être, achetant une maison ancienne, découvert des choses intéressantes.*

*Si vous pensez détenir une pièce du puzzle qui permettra de reconstituer une image le plus complète possible, vous pouvez appeler Ph. Bailly au 01 60 68 75 75, ou la mairie qui transmettra. D'avance merci.*

Ph. B.

## Environnement - Cadre de vie

### Les encombrants

A Livry les encombrants sont collectés le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois ; ils doivent être déposés sur le domaine public la veille au soir, en les disposant de manière à toujours laisser passage aux piétons, et sans empiéter sur la route. Dans tous les cas, les déchets non collectés doivent être enlevés du domaine public le soir même.



*L'exemple de ce qu'il vaut mieux éviter...*

Les agents qui assurent la collecte ont consigne de ne prendre que ce qui répond à la définition d'un « encombrant », que vous trouverez sur le site du Smitom-Lombric ([www.lombric.com](http://www.lombric.com)) et dont nous vous rappelons les grandes lignes ci-dessous.

Est considéré comme un encombrant un déchet ménager solide de taille, de volume et de poids importants. Il doit être manipulable par deux personnes au maximum. Sur le site du Smitom-Lombric, les déchets sont triés et valorisés, manipulés par un grappin capable de saisir des objets dont la taille est supérieure à 30 centimètres. Les objets plus petits ne doivent donc en aucun cas être mis à la collecte des encombrants, ni en vrac ni dans un carton, mais dans le bac à ordures ménagères.

### Déchets acceptés comme encombrants :

- les meubles
- les déchets issus de travaux, hors gravats : ballons d'eau chaude, portes, fenêtres
- les déchets divers : landaus, jouets de grande taille
- les grands cartons pliés et exempts de tout contenu ; attention, les cartons non pliés et remplis d'objets ou de films plastique ou de polystyrène ne seront pas ramassés
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont tolérés (réfrigérateurs, fours, lave-linge, téléviseurs, ordinateurs, aspirateurs, etc.), mais mieux vaut les porter à la déchetterie où ils pourront être triés et recyclés, ou utiliser le 1 pour 1 (pour tout nouvel appareil acheté le magasin est tenu de vous reprendre l'ancien).

### Déchets non autorisés :

- les déchets dangereux ou toxiques (pots de peinture, batteries, solvants)
- les pneus
- les ordures ménagères
- les objets dont la taille est inférieure à 30 centimètres
- les produits liquides même contenus dans leur emballage
- les cartons remplis d'objets.

**A l'exception des ordures ménagères et des cartons remplis d'objets de nature diverse, les déchets interdits dans les encombrants sont collectés gratuitement à la déchetterie : gravats, végétaux, ferrailles, huiles, peintures, etc.**

R. V.

### Nuisances de voisinage

Nous rappelons que, par arrêté du maire en date du 19 juillet 2001, les bruits susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, tronçonneuses, perceuses et autres outils bruyants, sonorisations, réglages de moteur, etc.) ne sont autorisés que :

- de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 20 heures les jours ouvrés
- de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 h 30 les samedis
- de 10 heures à 12 heures les dimanches et jours fériés.

Les infractions au présent arrêté pourront être constatées par procès verbal et poursuivies conformément à la loi.

D'autre part, un arrêté du maire d'août 1973 toujours en vigueur interdit de brûler des tas de végétaux ou autres à l'intérieur du village. Si une certaine tolérance a toujours été de mise, mieux vaut vous assurer de l'accord de vos voisins avant d'allumer un feu qui risque d'enfumer tout le quartier (et dans tous les cas la plus grande prudence et une surveillance attentive sont nécessaires).

### Lancement du 53<sup>e</sup> concours départemental des villes et villages fleuris

C'est avec plaisir que nous vous invitons une nouvelle fois à participer à cette manifestation qui contribue à l'attractivité territoriale et à l'amélioration du cadre de vie.

Toutes les personnes intéressées peuvent venir consulter le règlement et s'inscrire en mairie avant le 30 juin dernier délai (01 60 68 25 83).



## ATTENTION TRAVAUX



*Nouveaux arbres, nouveau revêtement, bordures engazonnées, la place a pris un coup de jeune et après l'épisode pluvieux les boulistes ont réinvesti le terrain.*





*Réalisation d'un cheminement piéton en dur le long du cimetière, ainsi que de deux arrêts de bus face à face place Mouton, avec déplacement de l'abribus existant.*

*Création de deux emplacements pour l'arrêt des bus avenue de la Gare. Comme pour les deux arrêts de la place Mouton, les trottoirs ont été rehaussés afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.*



*Le changement des branchements d'eau en plomb rue de Vaux entre la place et le Cormier a perturbé la circulation aux mois d'avril et mai, mais l'étroitesse de la voie n'offrirait pas d'autre solution. Chacun y a mis du sien et cette portion est désormais achevée.*



*En même temps que les médaillés du travail, un employé communal était distingué le 12 mai : P. Kaendler travaille aux services techniques depuis 35 ans. La médaille de la commune lui a été remise, avec nos félicitations.*

## ANIMATION

Pour les trois derniers mois, peu de chose à signaler pour les activités du Comité d'animation si ce n'est en mars une scène ouverte réussie le 9 (rappelons le principe de la scène ouverte : les musiciens amateurs ou plus ou moins confirmés viennent avec leurs instruments et jouent ensemble suivant leurs affinités avec tel ou tel genre de musique, ce qui donne lieu à des moments intéressants), et le Carnaval le 24, organisé avec l'ALJEC.



## Location de salles

Pour vos manifestations familiales, trois salles de différente taille sont disponibles sur la commune. Plutôt que d'appeler la mairie, qui n'en dispose pas, contactez directement les responsables :

- pour l'A.L.J.E.C. (250 personnes) :  
01 60 68 24 10
- pour la Cave de la Villa du Nil (70 personnes) :  
06 79 14 47 14
- pour la Sablonnière (170 personnes) :  
Charly Traiteur, 01 60 68 63 26

Et surtout, n'attendez pas le dernier moment.

Ce bulletin devant être distribué dans les premiers jours de juin, impossible de vous parler du concert dans l'église (le 1<sup>er</sup>) ni du méchoui (le 2), mais vous trouverez dans l'agenda ci-dessous les dates de toutes les prochaines manifestations.



*Etape obligatoire au foyer-résidence pour le défilé du Carnaval : la vente des crêpes y est très attendue et Batiste n'a pas chômé... !*



## AGENDA DES MANIFESTATIONS

1 <sup>er</sup> juin	: concert dans l'église
2 juin	: méchoui (Comité d'Animation)
9 juin	: barbecue Jardins de Livry
16 juin	: portes ouvertes/vidé-greniers au Clos Notre-Dame
16 juin	: fête des écoles
21 juin	: fête de la musique (Comité d'Animation)
23 juin	: Saint-Jean (ALJEC)
24 juin	: dimanche des Peintres
2 septembre	: motos sur la place
9 septembre	: forum des associations
16 septembre	: bric-à-brac (Comité d'Animation)

## Dimanche des peintres

C'est le 24 juin que les peintres viendront planter leur chevalet dans les rues, sur la place, au Fief du Pré... ou dans votre jardin si vous l'autorisez.

Au moment où ces lignes sont écrites les inscriptions ne sont pas closes et donc impossible de dire combien viendront ; nous les espérons en tout cas nombreux. Jazz-band, buvette et autres animations rythmeront l'après-midi, avant que le jury ne délibère à 16 heures.

Si vous êtes prêts à ouvrir votre portail à un peintre pour la journée, des panneauaux « Bienvenue aux peintres » à accrocher à votre grille seront disponibles en mairie la semaine précédente.

Ne manquez pas cette manifestation placée sous le signe de l'art et de la convivialité.

Ph. B.



## Des nouvelles de l'ARVAL



C'est le 11 février que l'ARVAL recevait l'assemblée générale de Cocorico, le Comité de coordination région Ile-de-France des confréries, avec des représentants de nombreuses confréries vineuses des environs de Paris, AG clôturée par un repas très convivial réunissant les participants dans la cave de la Villa du Nil.

En février, la vigne a été taillée, puis, un peu plus tard, palissée.

Des membres de la confrérie ont participé, le 31 mars, au chapitre des Compagnons d'Irminon à Combs-la-Ville puis, le 7 avril, la cuvée 2011 du Clos des Pierrottes a été mise en bouteilles dans l'ambiance conviviale habituelle, un apéritif sous le soleil étant servi sur la place aux membres de l'ARVAL - et aux passants.



*Après l'assemblée générale de Cocorico, le 11 février, un repas convivial a réuni les membres des confréries présentes dans la cave de la Villa du Nil.*



*Le Clos des Pierrottes cru 2011, sitôt mis en bouteille, sitôt étiqueté... sitôt dégusté !*

C'est après que les choses se sont gâtées. Peu après le débouillage de la vigne, les bourgeons ont subi le gel qui a sévi à plusieurs reprises au cours du mois et on peut craindre pour 2012 une récolte encore plus faible qu'en 2011. Après les fortes pluies du mois d'avril, le petit épisode de grêle de début mai n'a rien arrangé. Il faut maintenant attendre pour voir si, la météo s'améliorant, de nouveaux bourgeons apparaissent pour limiter les pertes.

Ph. B.



## RECENSEMENT MILITAIRE

Rappel : tous les adolescents – filles et garçons – doivent venir se faire recenser en mairie dans les trois mois qui suivent l'anniversaire de leurs seize ans.

Se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

Il est important de se faire recenser : il sera demandé aux jeunes, pour l'inscription à des examens tels que le permis de conduire ou le bac, un justificatif de recensement. ■

## AFFAIRES SOCIALES

TELEPHONE C.C.A.S. : 01 60 68 23 45

Une page se tourne. Sylvie Charlionnet, qui nous accompagnait depuis une douzaine d'années en tant que responsable du CCAS dans la mise en œuvre de nos actions dans le domaine social, a quitté Livry le 1<sup>er</sup> avril pour poursuivre sa carrière dans une autre ville. Elle gérait également le service des aides à domicile.

Nous accueillons Mme Malika El Abidi qui va dorénavant piloter le CCAS. Ce n'est pas une parfaite inconnue pour tout le monde puisqu'elle travaillait depuis presque deux ans au foyer-résidence La Chesnaie. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du personnel communal, qui apprécie déjà son sourire.



*Ne pas en perdre une goutte.*





*Malika El Abidi, la nouvelle responsable du CCAS*

### **Service d'aide à domicile**

Celui existe depuis de nombreuses années, géré par le CCAS.

Il fonctionne grâce à un agrément - obligatoire - délivré par le préfet de Seine-et-Marne. Celui-ci expire au 31 décembre prochain. Pour en obtenir le renouvellement, la mise en place de nouvelles procédures est indispensable, notamment au niveau de l'extension des plages horaires de travail des aides à domicile afin d'assurer un service au plus près des besoins des bénéficiaires, c'est-à-dire quasiment sept jours sur sept, ce qui est difficilement envisageable avec du personnel communal.

Compte tenu de cette difficulté à prolonger le service au-delà de la fin de l'année, le CCAS, en accord avec le conseil municipal, a décidé d'en interrompre l'organisation directe et de faire appel aux associations intervenant dans ce domaine sur l'agglomération melunaise, notamment

*Réunion à la Chesnaie le 30 mars pour expliquer les changements à venir dans les aides ménagères.*



l'ASSADRM (Association de soins et services à domicile de la région melunaise), association autorisée par le conseil général, avec qui nous avons déjà une convention de partenariat pour les Livryens ayant besoin d'une intervention le week-end.

Le CCAS continuera bien sûr d'être l'interlocuteur privilégié des bénéficiaires et travaillera en collaboration avec l'ASSADRM afin de s'assurer de la qualité des services rendus. Il est bien entendu aussi que les bénéficiaires sont tout à fait libres de choisir une autre association ou un partenaire privé.

A. B.

*Vous avez pu constater cette année l'absence de l'après-midi Livry en fête organisé d'ordinaire avec le concours du service Vaux-le-Pénil, aucune date n'ayant pu être trouvée conciliant les calendriers de nos deux communes et les disponibilités des personnels.  
Ce n'est que partie remise et nous aurons en 2013 une formule renouvelée et améliorée de ce moment festif.*

### **C.L.S.H. et Service pré-ados**

Une convention passée entre les communes de Livry et Vaux-le-Pénil prévoit l'accueil des enfants de 3 à 11 ans (si les deux parents travaillent) au centre aéré de Vaux. Le centre est ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires, en journée complète ou en demi-journée, avec ou sans repas. Le service est financé en partie par la mairie de Livry et la part laissée à la charge des familles est calculée en fonction du quotient familial. Lors de l'inscription à Vaux-le-Pénil, vous devez fournir :

- le courrier de la mairie de Livry confirmant l'autorisation d'inscription
- le dernier avis d'imposition
- les numéros de CAF et de sécurité sociale.

Le service Jeunesse de Vaux propose également des activités pour les jeunes de 11 à 13 ans et de 14 à 18 ans. Les programmes sont disponibles en mairie ou au service Jeunesse de Vaux (Ferme des Jeux).

Pour tout renseignement :

- service Jeunesse de Vaux : 01 64 71 91 20.
- mairie de Livry : 01 60 68 25 83.

A. B.

### **VOYAGE DU CCAS**

**Le traditionnel voyage du CCAS emmènera le 12 juin prochain nos aînés vers Rouen pour une promenade en bateau et repas sur la Seine, puis une visite de la ville en petit train.**

**Inscrivez-vous vite !**

### **Les Tickets + accessibles aux personnes de 60 ans**

Les personnes de plus de 65 bénéficiaient jusqu'à ce jour de titres de transport gratuits sur le réseau TRAM, la carte Topaze disparaissant au profit de l'attribution de 12 carnets de Tickets + par an et par bénéficiaire.

Afin de favoriser les déplacements en transports en commun, le comité Transports de la CAMVS a décidé de faire bénéficier de cette mesure les personnes de 60 ans révolus, au lieu de 65, sous réserve expresse que ces personnes n'exercent plus d'activité professionnelle.

Tout renseignements au CCAS. ■

## SITE INTERNET

La commune est en train de se doter, grâce au support du conseil général, d'un vrai site internet.

Nous vous en communiquerons l'adresse dès qu'il sera opérationnel, mais en attendant le blog est toujours à votre disposition :

<http://livryinfo.unblog.fr>

Nous vous rappelons également que vous pouvez recevoir par mail les informations qui passent sur le panneau électronique en vous inscrivant en mairie.

Communauté  
d'agglomération  
Melun  
Val de Seine



### Stages Sport Passion,

#### une pause sportive pour les 6-17 ans

A travers Sport Passion, son dispositif de stages sportifs sur une semaine, la Communauté d'agglomération propose chaque année aux jeunes de 6 à 17 ans de se ressourcer tout en découvrant de nouvelles disciplines.

Ces stages ont lieu du 9 juillet au 31 août sur trois sites (Montereau-sur-le-Jard, Boissise-le-Roi et Melun) et les enfants, répartis par tranches d'âge, pourront s'initier en toute sécurité et encadrés par des animateurs diplômés aux sports collectifs, aux sports de raquettes, aux arts martiaux, au golf, à la natation, au patinage, etc. Les plus grands pourront profiter de sorties karting, VTT, voile...

Les services sont adaptés au quotidien des familles : garderie le matin de 8 à 9 h, le soir de 17 à 18 h, service de navettes desservant les trois sites, repas de midi et goûter. Une grande fête de clôture en présence des parents terminera la saison le 31 août à Montereau-sur-le-Jard.

Les inscriptions sont ouvertes : contactez le service des Sports de la CAMVS après avoir retiré un bulletin d'inscription en mairie ou en le téléchargeant sur [www.melunvaldeseine.fr/sportpassion](http://www.melunvaldeseine.fr/sportpassion). Tarif par semaine (hors semaine du 13 au 17 août) : 69,50 € ; option forfaitaire pour une semaine de garderie sur les sites de Boissise ou Montereau : 10,50 €. Une attestation d'assurance, un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ou une licence sportive en cours de validité sont obligatoires pour s'inscrire, et un brevet de natation sur un parcours de 50 m minimum est exigé pour le site de Melun.

**Renseignements : service des Sports, 01 64 79 25 41.**

### **Vous voyagez sur le réseau Melibus : validez votre titre de transport**

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération, on constate un paradoxe : augmentation de la population, augmentation de la fréquentation du réseau, mais baisse des validations. Seuls 50 % des voyageurs valident leur titre de transport, passe Navigo entre autres, par négligence, lassitude ou parce qu'ils n'en voient pas la nécessité.

Il est impératif de valider son titre de transport en montant dans le véhicule pour plusieurs raisons :

- tout d'abord pour ne pas être en infraction et ne pas être verbalisé
- parce que les validations servent à estimer la fréquentation des lignes et justifient ou non les développements du réseau
- parce que la non-validation est la première des incivilités.

En accord avec la CAMVS et les maires des quatorze communes, Veolia Transdev lance une campagne de sensibilisation à ce problème par voie d'affichage. Dans un deuxième temps, des actions plus coercitives seront menées pour combattre la fraude sur le réseau Melibus.

### **Permanence d'information sur les aides à l'amélioration de votre logement**

Vous souhaitez vous informer sur les aides à l'amélioration de votre logement mises en place par la CAMVS dans la cadre du dispositif Mon Plan Rénov ? **Une permanence se tiendra en mairie de Livry le jeudi 28 juin de 15 à 17 heures.**

Ce plan mis en place en octobre 2011 et qui s'étalera sur plusieurs années permet de subventionner les travaux destinés à améliorer la performance énergétique ou à sortir de l'habitat indigne. Le PACT Seine-et-Marne, opérateur désigné pour traiter les dossiers de subvention vous renseignera et vous accompagnera tout au long de vos démarches.

Quel que soit le bilan énergétique de votre logement, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du PACT Seine-et-Marne qui saura vous conseiller au mieux.

**Renseignements : direction de la politique de la ville, habitat et solidarité, Vanessa Leglise, 01 64 79 25 68.**

## ÉTAT CIVIL

### **Naissances :**

GANNA Waël	le 11/01/2012
TANGUY Nathan	le 25/01/2012
ULUCAN Zeliha	le 05/03/2012
NEVERS Timéo	le 14/03/2012
PENNINCKX Louis	le 26/03/2012
LE ROUGE PAULY Jules	le 31/03/2012
LOUVEAU Thiméo	le 21/04/2012

### **Mariages :**

COLIN Sophie et BALAGNE Jean-Marie	le 14/04/2012
JOURDAIN Nadège et GONCALVES Joao	le 21/04/2012
BAKAZZA Souad et EL MEKKI Ali	le 28/04/2012

### **Décès :**

ZUCK Herminie, veuve FOURNIER	le 06/02/2012
L'ETROP Lucien	le 02/03/2012
GRANDIDIER Pierre	le 03/03/2012
FOUQUOIRE Thérèse	le 06/03/2012
BOUDIN Gaston	le 29/03/2012
ROYER Daniel	le 03/04/2012
WINZELLE Odette	le 12/04/2012
RONNAT Odette	le 22/04/2012

# Le bloc-notes...

## NOUVELLES PAROISSIALES

600 jeunes du diocèse de Meaux (61 du pôle de Melun) ont participé au pèlerinage national du FRAT 2012 (du mot « fraternel ») à Lourdes, le thème de cette année étant « Quelle joie de te rencontrer ».

Témoignage d'une participante de Livry : « Nous étions 10 000 jeunes et accompagnateurs réunis en ce lieu à partager des moments de joie dans la basilique Saint-Pie-X, à prier et chanter (énormément). Nous avons pu vivre notre joie ensemble grâce aux escales, nous avons participé à la cérémonie du lavement des pieds qui est très simple mais en même temps très impressionnante ! Les rues de Lourdes étaient animées grâce à Marie et Bernadette qui ont su ouvrir nos cœurs à l'amour. Il n'y avait pas de barrières entre les gens et nous retrouvions alors le thème de ce FRAT 2012 : Quelle joie de te rencontrer ! »

Le samedi 29 juin le secteur pastoral Vaux-Livry vous convie à fêter saint Pierre et saint Paul à l'église de Vaux-le-Pénil :

- messe à 18h30 suivie d'un apéritif offert par le secteur pastoral
- repas partagé (chacun apporte un plat à partager)
- spectacle sur la vie des saints Pierre et Paul organisé par les jeunes.

Pour en savoir plus : secteur pastoral de Livry- Vaux , 01 60 68 12 66, [eglise.vaux-livry@sfr.fr](mailto:eglise.vaux-livry@sfr.fr) <http://www;pole.melun.catholique.fr>

## A.L.J.E.C.

Le 24 mars avait lieu le carnaval organisé conjointement avec le Comité d'animation, pour la plus grande joie des enfants... et des parents. Le défilé costumé était suivi d'un spectacle et du goûter où furent dégustés gâteaux et crêpes - préparés par des parents dévoués et volontaires - puis d'un loto doté de nombreux lots. Merci encore aux parents qui se sentent concernés et participent, mais ils sont si peu nombreux...

Les Foyers ruraux de Seine-et-Marne, dont fait partie l'ALJEC, avaient choisi Livry pour cadre du rallye pédestre qu'ils organisaient le 7 avril : une cinquantaine de marcheurs ont traversé l'ENS, longé les bords de Seine jusqu'à Chartrettes et découvert notre village avant de partager au retour un apéro dinatoire en écoutant des contes et quelques airs de cornemuse.



Carnaval ensoleillé le 24 mars.

Après la soirée du 12 mai organisée par la section Danse de salon et animée par « Créole et Caliente » et la rencontre interclubs de photos des 19 et 20 mai, la saison se clôturera le 23 juin avec la Saint-Jean qui sera animée par l'orchestre Chance ; au programme gala de la section danse (vendredi 22 et samedi 23 à 20 h), restauration, buvette... et grand feu.

Tous renseignements au 01 60 68 24 10 (répondeur).



Soirée danse de salon, couples virevoltants et démonstration par le professeur L. Marchoux et S. Boureau, très applaudis.

## F.N.A.C.A. Anciens Combattants

Le programme des animations établi pour cette nouvelle saison présente peu de nouveautés. Après la journée Fruits de mer du 4 mars, très réussie avec près de soixante-quinze participants, le voyage de la fin mai nous a conduits à Toulouse et vers les montagnes des Pyrénées.

En septembre nous recevrons nos amis de Semur-en-Auxois avec qui nous entretenons d'excellentes relations, avant de songer au buffet campagnard du 14 octobre.

*Ils vont vraiment manger tout ça ? Ils l'ont fait !*



# Le bloc-notes...

## LIVRY ENVIRONNEMENT

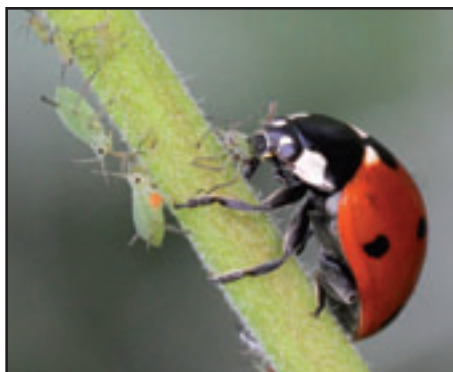
Forte de son expérience, Livry-Environnement, en accord avec les communes de Livry et de Vaux-le-Pénil, a réalisé en début d'année le débroussaillage du sentier du Bois-d'Eplain, prolongement de notre sentier des Meuniers sur la commune de Vaux et jonction entre les deux sentiers de randonnée pédestre de Vaux-le-Pénil et Livry-Chartrettes-Livry.



*Le sentier des Meuniers vu depuis Vaux-le-Pénil, qui joint la rue du Bois-d'Azier. On y passait sans doute pour aller au moulin...*

A l'école élémentaire l'installation des jardins se poursuit. Des bénévoles de l'association, secondés par le grand-père d'un élève, ont créé un parterre pour le potager de la grande section de maternelle, un autre pour les semis et un petit coin dans le « jardin sauvage » où les enfants ont transplanté quelques pieds de grande berce, la plante préférée des insectes floricoles. Les quelques orties qui ont poussé spontanément ont permis aux « délégués de jardin » de contempler les premières coccinelles. Si la variété européenne, à 7 points, est la meilleure alliée du jardinier, sa

cousine chinoise hélas est aussi présente à Livry et, dévorant plus de pucerons et plus prolifique, elle peut devenir envahissante et peut même aller jusqu'à dénaturer le vin de nos amis de l'ARVAL en allant se faufiler dans les grappes du Clos des Pierrottes.



*La coccinelle se gave de pucerons : ça vaut tous les traitements chimiques !*

## LA CHESNAIE

Calendrier des manifestations :

- anniversaires, à 15 h 30 : 30/05, 27/06 ;
- cinéma, à 15 h 30 : 05/06 ;
- « One Man Show », spectacle humoristique, à 15 h 30 : 14/06 ;
- conférence « Senteurs de Provence » à 15 h 30 : 21/06.



*Repas provençal excellent, entrecoupé de close-up : Sophie est aussi à l'aise avec les cartes qu'avec l'accordéon.*



*Le conseiller général D. Jullemier, le maire de Melun G. Millet et M. Le Maoult avec Mme Jupy, la directrice, lors du vernissage de l'exposition de peintures et collages de C. Berger, M. Rey et L. Mestoul le 11 mai au foyer-résidence, suivi du repas provençal.*

Composition et impression : 01 64 06 90 12

l'imprimerie  
de MORMANT



« Imprimé sur du papier recyclé »